



Acte successoral

Par philippe88

Bonjour à tous, après avoir fait ma demande sur le site ciclade, je m'aperçois que mes frères et s?urs avons un héritage de notre défunt père, celui-ci était fâché avec nous, par conséquent, nous ne savons pas quel notaire a fait sa succession, j'ai rempli tous les documents demandé par le ciclade sauf ce fameux acte que je n'arrive pas à obtenir, sans cela, je suis bloqué, avec vous connaissance d'une solution?? je vous en remercie infiniment?!

Par yapasdequoi

Bonjour,
Il est possible qu'aucun notaire n'ait été missionné....
Consultez un notaire pour avoir votre réponse.

Par philippe88

Bonsoir et merci de votre réponse très rapide?! cela revient à dire que tous ses biens sont quelque part, mais on se sait pas où ? maison? terrain bien materiel? comptes?

Par yapasdequoi

Il faut d'abord savoir si la succession a été confiée à un notaire.

Par philippe88

Je dois contacter la chambre des notaires de son lieu de résidence?

Par yapasdequoi

Juste un notaire dans votre commune saura vous renseigner.

Par philippe88

Merci yapasdequoi tres bonne fin de semaine!